

Libre pensée liturgique

Un autel ambulant

Michel STEINMETZ



© M. Steinmetz

VIENNE (Autriche) - Église des Augustins

On ne saurait que se réjouir de nombreux projets en cours, ou en gestation, pour donner enfin à nos églises des autels dignes et signifiants du mystère de foi qui y est célébré ! Les aménagements provisoires, opérés dans la foulée du Concile Vatican II et de la mise en place de l'*Ordo missae* de 1969, ont souvent mal vieilli et souffrent de la précipitation d'alors. Depuis, en effet, la réflexion initiée par le Mouvement liturgique s'est approfondie en ce qui concerne l'aménagement global de l'espace liturgique. Il n'importe pas en effet de placer ici un autel de belle facture, là un ambon intéressant, il faut encore penser le mobilier dans son interaction réciproque et selon son insertion en un lieu précis.

Sur ce dernier point, une bonne connaissance de l'architecture de l'église, de ses volumes, de son style est déterminante. **L'autel majeur n'aura pas à devenir forcément le « petit frère » du maître-autel au fond du chœur**, mais il faudra que les volumes et les tailles retenus soient proportionnés, permettent les mouvements prescrits par la *Présentation générale du Missel romain*. Ainsi un ambon collé à l'autel rendra impossible une procession d'évangile ; un siège de présidence placé dans un endroit étroit rendra difficile le ministère des servants d'autel, etc...

Malgré ces notables avancées, on reste néanmoins sur sa faim et quelque peu médusés quand, dans des projets contemporains, on cherche à trouver une solution pour rendre l'autel mobile, en dépit des prescriptions liturgiques qui précisent son caractère fixe ⁽¹⁾. On semble alors faire fi de la réflexion théologique qui devrait présider à de tels aménagements et à la catéchèse qui devrait l'accompagner. Conceptuellement, spirituellement, on s'accorde à dire que l'autel représente le Christ au milieu de son peuple, lui « la pierre angulaire qu'avait rejetée les bâtisseurs » (ps. 117), « Pierre vivante » (1P 2,4 ; cf. Ep 2,20).

L'autel reçoit, pendant l'acte liturgique, toutes les marques de vénération qui font écho à sa consécration : il est encensé, on s'incline en passant devant lui (et non plus devant la réserve eucharistique). Certes. Et concrètement ? En faire un élément « mobilier », mobile, ambulant reviendrait donc, en pratique, à nier le fait qu'il est, dans l'église, quasi-sacramentellement signe de la présence du Christ, « notre rocher », tel que le comprend la tradition de l'Église en prière dans le psaume 94. Et même si Paul s'exprime ainsi : « ils [nos pères] buvaient à un rocher spirituel qui les suivait, et ce rocher, c'était le Christ » (1 Co 10, 4), il est clair qu'il s'agit pour lui de montrer la bonté de Dieu pour son peuple.

Pousser un autel de côté, à l'occasion d'une activité qui ne respecte pas d'abord l'affectation culturelle du lieu, et sa spécificité, revient non à mettre en œuvre le texte paulinien mais à dire de manière discourtoise au Christ : « Peux-tu te pousser, s'il te plaît ? Pour l'instant, tu déranges... ».

(1) PGMR 298-300.